



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 4 juillet 2017

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Logement.

Le 14 juillet 2016, lors d'une conférence de presse, quatre membres du Gouvernement, à savoir les Ministres du Logement, de l'Environnement et des Finances ainsi que la Secrétaire d'Etat à l'Economie ont présenté notamment deux nouveaux instruments de promotion du développement durable en matière du logement. La Klimabank et la Certification de la durabilité de logement LENOZ.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Logement :

- Combien de dossiers ont été présentés et acceptés dans le cadre de la Klimabank ?
- Quel est le nombre des certificats LENOZ émis depuis son introduction et quel a été le coût de l'élaboration et de la conception de la certification par des spécialistes externes ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

**Marc Lies**  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

06 OCT. 2017

Luxembourg, le 06 OCT. 2017

Monsieur Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Dossier suivi par:  
Jérôme KRIER  
☎ 247-84837

Ntr.réf.: 2017-3112-Lies\_RépMinTransmis\_04-10-2017.doc/2017-JK

**Concerne:** Question parlementaire n°3112 du 4 juillet 2017 posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant la « Klimabank » et la « certification de la durabilité de logement LENOZ ».

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 5 juillet 2017 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente ma réponse à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement

Marc HANSEN

**Réponse du Ministre du Logement à la question parlementaire n°3112 du 4 juillet 2017, posée par l'Honorable Député Marc LIES concernant la « Klimabank » et la « certification de la durabilité de logement LENOZ ».**

Le «Paquet Banque Climatique et Logement Durable», dont la «Klimabank» et ses prêts climatiques ainsi que la «Lëtzebuenger Nohaltegkeets-Zertifizéierung LENOZ», est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces nouvelles mesures en matière de rénovation énergétique et de construction durable nécessitent toutes un processus à plusieurs étapes dont des phases préliminaires et intensives de conseil et de planification. En ce qui concerne notamment les prêts climatiques à taux zéro, les devis concrets doivent être joints au dossier d'instruction afin que le Guichet unique des aides au logement puisse émettre un accord de principe. Suite à cet accord de principe, le client se rend à son établissement de crédit pour obtenir l'accord final du prêt et les rénovations pourront être entamées dans les semaines qui suivent.

Les chiffres suivants des conseils gratuits fournis par *Myenergy* illustrent l'intérêt parmi la population quant aux nouveaux instruments:

- a) Appels téléphoniques sur la « Hotline »: 1917 unités
  - 1275 appels par des particuliers, dont 947 concernant les aides étatiques;
  - 642 par des experts, entreprises et planificateurs, dont 30% concernant les aides étatiques.
- b) Conseils sur place: 594 unités
  - concernant une rénovation: +/- 500 ménages (+/- 4 ménages par jour);
  - concernant une nouvelle construction: +/-100 ménages.

Il convient de noter que les conseils fournis par *Myenergy* correspondent à un déroulement standardisé, au cours desquels des informations/explications sur les prêts climatiques (à taux zéro et à taux réduit) sont fournies de façon systématique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, quelque 1000 ménages ayant l'intention de rénover leur logement ont pu profiter d'un conseil gratuit en matière de rénovation énergétique, et donc sur la « Klimabank ».

Il s'avère qu'à ce stade, 62 demandes pour une aide financière ont été introduites dans le cadre de la « Klimabank » et que 35 dossiers ont entretemps pu être approuvés.

Concernant le nombre des certificats LENOZ émis depuis son introduction et le coût de l'élaboration, il convient de noter que pour la nouvelle construction, les jalons de durabilité sont adaptés tout au long de la phase de planification et d'exécution d'un logement. Le certificat LENOZ en tant que tel est conçu comme le bilan final de la procédure d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet. Or, l'Honorable Député comprendra qu'un chantier qui aurait même été entamé au jour de l'entrée en vigueur de la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'aurait pas pu être clôturé à ce jour. De ce fait, aucun dossier n'a encore été introduit. Ainsi, je propose à l'Honorable Député de revenir à ce point lors d'une réunion de la Commission parlementaire du Logement au début de l'année 2018.

En ce qui concerne les frais de conception de la certification par des spécialistes externes, un total de 420.000.- euros a été dépensée depuis 2011, et une somme d'environ 90.000.- euros reste engagée pour des dépenses qui restent à être facturées.